

CHARTRE

de l'Environnement et du Développement Durable



L'engagement du groupement Reeso en matière de protection de l'environnement s'appuie sur un système de management environnemental mais aussi un système de management en qualité et en sécurité.

Il est de la responsabilité de chaque entité du groupement REESO de mettre en œuvre cette politique en appliquant la charte.

Notre rôle est d'offrir à nos clients un service conçu sur l'ensemble des valeurs du développement durable (Environnementales - Sociales - Economiques) afin de pérenniser nos actions.



RESPECTER LA REGLEMENTATION

REESO s'assure d'une veille réglementaire visant à conformer notre groupement aux exigences légales en vigueur afin de conduire les opérations dans le respect de la législation en vigueur.

SENSIBILISER LE PERSONNEL

Sensibiliser et former le personnel et les partenaires de REESO afin d'exercer leurs activités d'une manière responsable vis à vis des risques liés à la sécurité, et à l'environnement et de fournir une prestation de qualité.

DIMINUER LES IMPACTS

Réduire le transport depuis le détenteur jusqu'au site de traitement, la production de déchets ultimes et l'incidence de toute activité sur les ressources naturelles.

Réduire les émissions de CO2 correspondant aux émissions de gaz à effet de serre relatives au transport des DEEE de ses clients au cours de l'année 2010 à travers le programme CO2 Solidaire.

Développer et améliorer les techniques de recyclage en intégrant des sites d'exploitations performants et innovants pour valoriser aux mieux les matières.

AMELIORATION EN CONTINUE

Réévaluer en permanence chacun des principes décrits ci-dessus pour s'assurer qu'ils s'inscrivent dans la stratégie environnementale pour laquelle nous avons opté.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Collaborer étroitement avec les autres acteurs du secteur privé, les pouvoirs publics et les groupes d'intérêt public pour appliquer une politique forte en faveur de l'environnement.

Partager notre expérience et notre expertise en matière de traitement des DEEE en particulier le recyclage de la matière et les techniques de collecte, adopter une démarche cohérente en Eco-Logistique.

Choisir nos partenaires ou nos filières en fonction de leurs pratiques acquises dans la protection de l'environnement, la qualité du service et l'engagement en matière d'hygiène, sécurité et de santé au travail.

REESO intègre la notion de dimension sociale en confiant des prestations aux Entreprises d'insertion et à des entreprises de services d'aide réservées aux handicapés.

REESO participe au développement du tissu économique régionale en collaborant avec des partenaires locaux.

Je m'engage ce jour, le 21 Mars 2011, à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'application de cette charte.

Le Président